



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Déclaration d'intention d'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Martinique

Conformément à l'article L.122-1 du code forestier, le préfet vous informe que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Martinique est en cours d'élaboration.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DAAF :
<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/>

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte :

foret.daaf972@agriculture.gouv.fr

Cette note vaut déclaration d'intention au sens de l'article L121-18 du code de l'environnement.

Fort de France, le 12/06/2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt,

Jean-Rémi DUPRAT